Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: - (1924)

Heft: 50

Artikel: Ligne aérienne Lyon-Genève-Lausanne

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-889585

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

TRANSPORTS

Changements aux tarifs des chemins de fer français soumis à l'homologation ministérielle

DATE	N° DU TARIF	MARCHANDISES
16 juin 1924	201-202 Tarifs Homologués	Tarifs Communs (Voyageurs).
20 juin 1924	Taris gé. intérieurs et communs de P.V.	Art. 61. — Dispositions exceptionnelles applicables aux transports en provenance ou à destination de la zone B du port de Kehl.

LIGNE AÉRIENNE LYON-GENÈVE-LAUSANNE

La Section Lyonnaise de la Chambre de Commerce Suisse en France vient d'être chargée par la Société Lyonnaise de Transports de s'occuper de la vente des billets pour la ligne aérienne Lyon-Genève-Lausanne.

Elle nous fournit, à ce sujet, les renseignements suivants:

HORAIRE:

Dép. Lyon 10 h. Arrivée Genève 11 h. 15 - Genève 11 h. 30 Arr. Lausanne 12 h.

— Lausanne 13 h. 15 Arr. Genève 13 h. 45

- Genève 14 h. Arrivée Lyon 15 h. 15

Les départs sont journaliers, sauf le dimanche. Ils peuvent cependant être suspendus en cas de très mauvais temps ou de brume.

PRIX DU PASSAGE:

Lyon-Genève ou vice versa: Frs ss. 40. Lyon-Lausanne ou vice versa: Frs ss. 65.

Ces prix peuvent être payés en argent français à un cours fixé tous les quinze jours. Pour la période du 15 au 30 juin, le cours de conversion était de 340. Dans les prix des billets sont compris les transports en voiture automobile aux aérodromes de départ

et d'arrivée.

BAGAGES:

10 kg en franchise.

Au delà de 10 kg: Frs ss. 0,70 par kg.

Départ de la voiture automobile à destination de l'aérodrome de Bron chaque matin à 9 h. 15 devant l'Agence Lubin.

SERVICE DES MESSAGERIES:

Tarif:

Colis de 5 à 10 kg Frs ss.... 0,90 par kg 10 à 20 kg — 0,70 par kg 20 à 30 kg — 0,60 par kg

Poids maximum des colis (sauf accords spéciaux): 30 kg.

Dimensions maxima des colis (sauf accords spéciaux): $0.60 \times 0.40 \times 0.40$.

Densité minima sauf accords: 1 kg=4

Poids minimum accepté ou payant pour tel: 5 kg.

Les colis de messagerie devront être déposés dans les locaux de la S.L.T.E., 70, cours Lafayette, au plus tard une heure avant le départ prévu de l'avion. Ils pourront être retirés à destination, une heure après l'arrivée de l'avion.

Les colis devront être accompagnés de deux déclarations en douane contenant le détail du contenu poids brut et poids net, et la valeur.

Les Agents de la Compagnie se chargent de toutes les réexpéditions par moyens de transport ordinaires livraison contre remboursement, encaissement, etc.

Les colis peuvent être assurés contre tous les risques de transport y compris vol, au taux de 0.75 0/0.

LIGNE GENÈVE-ZURICH-MUNICH

HORAIRE:

Départ de Genève : 11 h. 45. Arrivée Zurich 13 h. 45.

Départ de Zurich : 14 h. 15. Arrivée Munich 16 h. 30.

Départ de Munich: 8 h. 45. Arrivée Zurich 11 heures.

Départ de Zurich : 11 h. 30. Arrivée Genève 13 h. 30.

PRIX DU PASSAGE:

Genève-Zurich ou vice versa:

Frs suisses: 50.

Zurich-Munich ou vice versa:

Frs suisses: 75.

BAGAGES:

Genève-Zurich:

10 kilos en franchise.

Au delà de 10 kilos: Frs 2, par kilo.

Genève-Munich:

10 kilos en franchise.

Au delà de 10 kilos: Frs 4.50 par kilo.